

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de Mayotte

Service environnement et prévention des risques
Unité police de l'eau et de l'environnement

Nos réf. : 2019/ 668 /DEAL/SEPR/PEE

Vos réf. :

Affaire suivie par : Andjibou HAROUNA

andjibou.harouna@developpement-durable.gouv.fr

Tél. : 02 69 63 35 36

Courriel : pee.sepr.deal-mayotte@developpement-durable.gouv.fr

Mamoudzou, le 14 MAI 2019

Le Directeur,

à

Monsieur le Maire de la commune de Bandrélé

Route Nationale 3
97 660 BANDRÉLÉ

Objet : dossier de déclaration loi sur l'eau concernant l'aménagement d'un terrain multi-sports à Hamouro – **Notification d'accord**

PJ : - récépissé de déclaration
- dossier de déclaration
- certificat d'affichage

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier de déclaration loi sur l'eau au titre du code de l'environnement concernant l'aménagement d'un terrain multi-sports à Hamouro, pour lequel un récépissé vous a été délivré le 25 février 2019, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Dès lors, **vous pouvez entreprendre ces opérations à compter de la réception de ce courrier sous réserve de l'obtention des éventuelles autorisations requises au titre d'autres réglementations.**

Vous veillerez notamment à ce que :

- les dates de début et fin du chantier et le nom de la ou des entreprises retenues pour l'exécution des travaux soient communiqués au service en charge de la police de l'eau au moins un mois avant le début des travaux ;
- le rapport de fin de travaux soit communiqué au service en charge de la police de l'eau dans un délai maximal de deux mois suivant la fin des travaux des travaux.

Cette opération étant située sur le territoire de votre commune, conformément à l'article R.214-37 du code de l'environnement, il vous appartient d'afficher et de mettre à disposition du public, pendant une durée minimale d'un mois ce document, ainsi qu'une copie du récépissé et un exemplaire du dossier de déclaration, ci-joints.

À l'issue de cet affichage, je vous saurais gré de bien vouloir me retourner un certificat d'affichage correspondant signé.

Ces deux documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture pendant une période d'au moins six mois.

Le Directeur

